



Quel tribunal compétent pour cette affaire

Par **angy1983**, le **26/04/2012** à **11:11**

Bonjour,rnrnJe suis actuellement en formation d'une année. j'ai quitté mon travail pour changer de voie. J'ai eu la change que celle ci soit financé par la région ou je suis. Etant à 1h de route matin et soir pour pouvoir allez me former la région m'octroyais une petite indemnisation kilométrique (comme à beaucoup d'autre de la formation). nous somme 4 sur 25 a avoir reçu un courrier demandant le remboursement de cette indemnité. Essayant de comprendre le pourquoi de cette demande et pourquoi à nous 4 seulement nous avons beaucoup interagis avec notre centre de formation et le centre de paiement qui nous expliquais que nous avions perçus les somme en doublon chaque mois (hors ce qui est faut et je peux le prouver). j'ai écrits demandant un explication. je n'ai eu aucun nouvelle et le centre de paiement s'est permet de retenir la totalité de ma rémunération mensuel. je me suis retrouver avec 70 euros pour vivre tous une mois et bien sur continuer à aller en formation à 1h de chez moi.rnAujourd'hui je souhaite saisir le tribunal afin de l'obliger à remplir le contrat qui nous lie le centre de paiement et moi et aussi pour ce manque de respect. Cependant quel tribunal saisir? prud'homme? administration? le centre de paiement est en lien avec la "region"rnrnrnje vous remercie par avance pour vos futurs commentaires et conseilrnrnangélique

Par **pat76**, le **26/04/2012** à **16:34**

BonjourrnrnFinancement par la Région, vous saisissez le Tribunal Administratif.